

Attention informations actuelles !

Situation au 23.03.2020

Le Bund (l'Etat fédéral) et les Länder informent sur l'élargissement des directives prises le 12 mars relatives à la restriction des contacts sociaux. Ceci est également valable pour le Land de la Hesse :

1. Les citoyennes et les citoyens sont appelés à réduire au strict nécessaire leurs contacts avec les autres personnes, à l'exception des proches de son propre foyer.
2. Dans les lieux publics, il faut autant que possible respecter une distance de sécurité avec les autres personnes, autres que les proches, d'au moins 1,5 mètre.
3. Se trouver dans un espace public n'est autorisé que seul, avec une autre personne ne vivant pas dans le même foyer ou dans le cadre des proches de son propre foyer.
4. Les activités suivantes continuent évidemment à être autorisées : le trajet pour se rendre au travail, pour des soins d'urgence, des courses, pour aller chez le médecin, la participation à des réunions, les rendez-vous et les examens nécessaires, l'aide aux personnes, le sport individuel et l'activité physique au grand air, ainsi que toutes les activités qui sont nécessaires.
5. Au vu de la gravité de la situation, les rassemblements festifs sur les places publiques, dans des appartements ainsi que dans des lieux privés sont inacceptables. Le respect des restrictions de contacts doit être surveillé par les autorités et par la police et les infractions doivent être sanctionnées.
6. Les établissements de restauration doivent être fermés, à l'exception de l'activité de livraison et de vente de nourriture à emporter pour la consommation à domicile.
7. Les prestataires de services dans le domaine de l'hygiène du corps comme les salons de coiffures et de beauté, les cabinets de massage, les salons de tatouage et les établissements similaires seront fermés car dans ce domaine la proximité physique est indispensable. Les traitements médicaux peuvent être poursuivis.
8. Dans tous les établissements et en particulier ceux recevant du public il est important de respecter les règles d'hygiène et d'appliquer les mesures de protection en vigueur aux collaborateurs et aux visiteurs.
9. Ces mesures auront une durée de validité d'au moins deux semaines.

Vous trouverez d'autres informations sur le service en ligne GRATUIT à contacter **par téléphone au 0800 555 4 666 disponible de 8h à 20h. Des informations sont également disponibles sur l'application HessenWARN et sur la page d'accueil www.Hessen.de.**